

Terme en Anglais : placebos

Définition [Traduction automatique du MeSH] : toute médication factice ou traitement. Bien que placebos soient à l'origine des préparations médicinales n'ayant aucune activité pharmacologique spécifique contre une affection visée, le concept a été prolongé{étendu} pour inclure des traitements ou des procédures, surtout ceux-là ont administré pour contrôler des groupes aux essais cliniques pour fournir des mesures de ligne des bases au protocole expérimental.

Définition [VIDAL] : Placebo signifie en latin "je plairai". Ce terme désigne un médicament factice ne contenant aucune substance active. Le placebo est utilisé pour l'étude scientifique des médicaments : un groupe de malades prend un médicament présumé actif, tandis qu'un autre groupe prend un placebo d'aspect identique. L'attribution du vrai médicament ou du placebo se fait par tirage au sort et en aveugle (ni le médecin ni le malade ne savent initialement quel médicament a été pris). La comparaison de l'amélioration observée dans les deux groupes permet de déterminer la part de l'amélioration qui revient à l'activité propre du médicament de celle qui est due à l'effet placebo. Cet effet placebo est très important : près de la moitié des douleurs, par exemple, quelle qu'en soit la cause, sont soulagées par la prise d'un placebo. Cet aspect complexe de la thérapeutique illustre l'importance du psychisme dans l'expression ou au contraire la guérison des symptômes et des maladies. Le placebo est également utilisé pour apprécier l'effet nocebo ("je nuis", en latin) : la prise d'un médicament factice induit un pourcentage non négligeable d'effets indésirables (maux de tête, vertiges, troubles digestifs...). La comparaison entre les effets indésirables observés sous médicament et sous placebo permet de faire la part entre les effets indésirables spécifiques du médicament et ceux dus à l'effet nocebo. Il faut signaler que l'effet nocebo est considérablement renforcé par la lecture préalable des effets indésirables potentiels du médicament"

Définition [FNCLCC] : http://www.fnclcc.fr/fr/patients/dico/definition.php?id_definition=1270